

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Audit Consultants Associés

29, boulevard Malesherbes
75008 Paris

S.A.S au capital de 108 004 €

319 242 467 RCS Paris B

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

Constantin Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 831 300 €

642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société INFOTEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent un montant significatif du bilan et la détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des travaux relatifs aux tests de dépréciation mis en œuvre par la Société. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées.

Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation, de besoin en fonds de roulement, et de dépenses d'investissements utilisées pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires approuvés par la Direction générale ;
- analyser les principales hypothèses au regard des données de marché disponibles ;
- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société.

Enfin, nous avons apprécié si le paragraphe « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 25 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultants Associés.

Au 31 décembre 2022, Constantin Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit Consultants & Associés dans la 12^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés Constantin Associés

DocuSigned by:
SARKIS CANLI
2AB2307EA2BD403...

Sarkis CANLI

Cécile REMY



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Société Anonyme au capital de 2 756 223 euros
Le Valmy - 4, avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

Bilan Actif

<i>Montants en €</i>	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	26 644 922	21 418 739	5 226 183	5 467 963
Concessions, brevets et droits assimilés	634 019	590 207	43 812	44 343
Fonds commercial	285 978		285 798	285 978
Immobilisations corporelles				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	3 067 275	1 397 935	1 669 339	1 804 287
Immobilisations corporelles en cours				13 936
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	9 975 246		9 975 246	9 975 246
Autres immobilisations financières	433 153		433 153	415 370
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	41 040 593	23 406 881	17 633 712	18 007 122
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 386
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 686 238		2 686 238	2 408 543
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
État, Impôts sur les bénéfices	0		0	0
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	744 901		744 901	667 077
Autres créances	1 071 069		1 071 069	2 357 255
Divers				
Valeurs mobilières de placement	179 311		179 311	111 249
Disponibilités	10 106 645		10 406 645	7 717 676
Charges constatées d'avance	680 785		680 785	633 426
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 468 948		15 468 948	13 896 612
Écarts de conversion - Actif	9 007		9 007	2 020
COMPTES DE RÉGULARISATION	9 007		9 007	2 020
TOTAL ACTIF	56 518 547	23 406 881	33 111 666	31 905 754

Bilan Passif

<i>Montants en €</i>	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 756 223	2 756 223
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	275 622	272 851
Autres réserves	362 592	362 592
Report à nouveau	7 973 799	7 948 720
Résultat de l'exercice	12 151 932	11 048 555
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 930 348	29 799 120
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour pertes de changes	9 007	2 020
Provision pour charges	0	6 182
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 007	8 202
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 173	1 414
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 173	1 414
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	61 296	79 019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 030 504	784 319
<i>Personnel</i>	6 000	6 000
<i>Organismes sociaux</i>	50 575	48 801
<i>État, Impôts sur les bénéficiaires</i>	489 486	450 555
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	46 770	89 470
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	28 613	82 491
Dettes fiscales et sociales	621 443	677 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	450
Produits constatés d'avance	391 502	555 913
TOTAL DETTES	2 105 918	2 098 432
Écarts de conversion - Passif	66 393	
TOTAL PASSIF	33 111 666	31 905 754

Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 666 825	9 531 368
Chiffre d'affaires net	10 666 825	9 531 368
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 423 527	1 423 022
Autres produits	3	9
Total des produits d'exploitation (I)	12 090 355	10 954 399
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 393 241	6 454 668
Impôts, taxes et versements assimilés	225 286	165 283
Salaires et traitements	847 059	845 808
Charges sociales	320 704	320 946
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 933 775	2 049 815
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		6 182
Autres charges	8 036	7 224
Total des charges d'exploitation (II)	10 728 101	9 849 926
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 362 254	1 104 473
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	10 776 702	9 562 076
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 825	3 233
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 020	60 685
Différences positives de change	0	5 721
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	26 699	36 451
Total des produits financiers (V)	10 808 245	9 668 165
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 007	2 020
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 378	8 304
Total des charges financières (VI)	27 384	10 324
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)	10 780 861	9 657 841
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	12 143 115	10 762 315

.../...

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	19 325	130 856
Sur opérations en capital	27 100	327 768
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	46 425	458 624
Charges exceptionnelles		
Amendes		
Sur opérations de gestion	6 559	228 596
Sur opérations en capital	26 541	121 344
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	33 100	349 940
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 325	108 683
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 508	(177 557)
Total des produits (I+III+V+VII)	22 945 026	21 081 188
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 793 093	10 032 633
BÉNÉFICE OU PERTE	12 151 932	11 048 555

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26 avril 2023 par le Conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2022. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, **Infotel** inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Agencements liés aux constructions | 10 ans |
| • Agencements et installations générales | 4 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) **Infotel** n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2022, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2022 de 4 personnes, toutes mandataires sociaux. Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Entreprises Liées

Selon le PCG 833-16, L'entité fournit une liste des transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Cette liste comprend les informations suivantes : la désignation de la partie liée, la nature de la relation avec la partie liée, le montant des transactions réalisées avec la partie liée et toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société. Les informations sur les différentes transactions peuvent être agrégées en fonction de leur nature, sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de la société.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.
- Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2. Faits caractéristiques

La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus).

Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

3. Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>En €</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	2 756 223			2 756 223
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	272 851	2 771		275 622
Autres réserves	362 592			362 592
Report à nouveau	7 948 720	11 045 784	11 020 705	7 973 799
Résultat de l'exercice précédent	11 048 555		11 048 555	0
Résultat de l'exercice		12 151 932		12 151 932
TOTAL	29 799 120	23 200 487	22 069 260	30 930 347

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 1,60 € par action (pour 6 890 558 actions), soit un montant total de 11 024 893 € et 11 020 705 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2022, de 6 890 558 actions de 0,40 €, dont 3 430 sont détenues par **Infotel**.

Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

b) Provisions pour risques

<i>En €</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provision pour perte de change	2 020	9 007	2 020	9 007
Provision pour risques	6 182		6 182	
TOTAL	8 202	9 007	8 202	9 007

Une provision pour perte de change a été constatée du fait de l'augmentation du dollar avec Infotel Corp.

Une reprise de provision pour le contrôle URSSAF a été constatée.

c) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels acquis	612 219	21 800		634 019
Fonds de commerce ADS	285 978			285 978
Frais de développement	25 235 775	1 409 147		26 644 922
TOTAL	26 133 972	1 430 947	0	27 564 919

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU, IDBA, Merge Backup, DB/IQ et DEEPEO. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels acquis	567 875	22 331		590 207
Frais de développement	19 767 812	1 650 927		21 418 739
TOTAL	20 335 687	1 673 258		22 008 946

d) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
AAI	1 427 773	40 006		1 467 780
Matériel de transport	71 764	65 450	48 403	88 812
Matériel de bureau	940 884	23 096		963 980
Mobilier	523 145	23 558		546 703
Immob. en cours	13 936		13 936	
TOTAL	2 977 502	152 110	62 339	3 067 275

Les augmentations de l'année sont liées à de l'investissement dans les nouveaux locaux de Paris ainsi qu'à l'achat d'un nouveau véhicule.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Agencements				
AAI	227 716	141 699		369 415
Matériel de transport	24 509	16 738	21 862	19 385
Matériel de bureau	828 640	47 905		876 545
Mobilier	78 415	54 176		132 590
Immo. en cours	0			
TOTAL	1 159 280	260 518	21 862	1 397 935

e) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Titres de participations	9 975 246	0	0	9 975 246
Actions propres	0	0	0	0
Dépôts de garantie	415 370	17 784	0	433 154
TOTAL	10 390 616	17 784	0	10 408 400

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 2 686 238 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 2 408 543 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 144 703 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2022, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 1 284 191 € au 31 décembre 2022.

g) Autres créances

En €	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés		
Taxe sur la valeur ajoutée	744 902	667 077
Autres créances	266 111	666 000
Compte courant d'intégration fiscale	804 957	1 691 255
TOTAL	1 815 970	3 024 332

Le remboursement de TVA de 300 000 euros a été reçu au cours de l'année 2023.

Les autres créances de 266 111 € correspondent uniquement à l'échéancier mis en place pour ANGELL et ALL SQUARE suite à la cession des titres OAIO.

Le compte courant d'intégration fiscale correspond à la créance d'IS d'infotel SA sur Infotel Conseil.

h) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 680 785 € au 31 décembre 2022. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...).

i) Tableau d'échéance des créances

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	433 153		433 153
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	2 686 238	2 686 238	
Autres créances	1 815 970	1 815 970	
Charges constatées d'avance	680 785	680 785	
Ecart de conversion Actif	9 007	9 007	
TOTAL	5 625 153	5 192 000	433 153

j) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 61 296 € contre 79 019 € au 31 décembre 2021. Il s'agit principalement des dettes envers les sociétés liées.

k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 030 504 € au 31 décembre 2022, contre 784 319 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 219 097 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 709 229 €.

l) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

<i>En €</i>	2022	2021
Personnel	6 000	6 000
Organismes sociaux	50 575	48 801
IS	489 486	450 555
TVA	46 770	89 470
Autres impôts	28 612	82 491
TOTAL	621 443	677 317

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2022, les produits constatés d'avance pour 391 502 € correspondent à l'étalement *pro rata temporis* des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 555 913 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Tableau d'échéance des dettes

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	1 173	1 173		
Emprunts et dettes financières diverses	61 296	61 296		
Dettes fournisseurs	1 030 504	1 030 504		
Dettes fiscales et sociales	621 443	621 443		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	391 502	391 502		
Ecart de conversion - Passif	66 393	66 393		
TOTAL	2 172 311	2 172 311	-	-

o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En €</i>	2022	2021
Hors Groupe France	1 808 173	1 872 641
Hors Groupe USA	5 024 279	3 892 506
Hors Groupe Europe	293 727	216 433
Hors Groupe Export (autres)		0
SOUS TOTAL HORS GROUPE	7 126 179	5 981 580
Groupe France	3 316 798	3 251 886
Groupe USA	222 773	297 098
Groupe Europe	1 075	804
SOUS TOTAL GROUPE	3 540 646	3 549 788
TOTAL	10 666 825	9 531 368

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service..

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits **Infotel** à l'étranger.

Les reprises de provisions et transferts de charges de 1 423 527 € concernent l'activation des frais de recherche et développement pour 1 410 118 € (contre 1 417 214 € en 2021).

p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 10 808 245 € contre 9 668 165 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2022, la société a reçu 9 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 300 000 € par Infotel Insoft Software, 390 002 € d'OAIO, 1 000 000 € par Infotel Monaco et 86 700 € par Infotel UK.

Les charges financières s'élèvent en 2022 à 27 384 € contre 10 324 € en 2021. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres et à la provision pour perte de change avec Infotel Corp.

q) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 5 247 052 € soit 47% du chiffre d'affaires de la société soit 3 points de plus que l'exercice précédent.

r) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts nette d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2022 à 4 046 € contre un produit net d'impôts de 177 557 € en 2021, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré une charge d'impôt complémentaire de 13 212 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

4. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2022 de 4 personnes, toutes mandataires sociaux.

5. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe **Infotel** s'élève pour l'exercice 2022 à 847 059 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2022.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 135 982 €.

7. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'**Infotel**, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

8. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

9. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

<i>En k€</i>	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	OAIO	Insoft Infotel Software	Infotel UK
Capital	20 000	150	0,94	133	50	0,11
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	55 130	1 095	(860)	2 430	758	1 185
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	65 %	100 %	51 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	1 578	2 000	0,07
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	1 578	2 000	0,07
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	281 229	7 438	810	9 997	888	6 579
Résultat	16 798	1 300	41	1 315	237	1 004
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	9 000	1 000	0	600	300	77

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2022. Toutes les données sont relatives à l'année 2022.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 \$ = 0,94887 € pour le compte de résultat et 1 \$ = 0,93756 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 £ = 1,17286 € pour le compte de résultat et 1 £ = 1,12748 € pour les capitaux propres.